



# Rapport 2005/2006

Bureau international des droits des enfants  
International Bureau for Children's Rights  
Oficina Internacional de los Derechos del Niño

1185, rue Saint-Mathieu  
Montréal (Québec) H3H 2P7 Canada

Téléphone: **(514) 932-7656**

Télécopieur: (514) 932-9453

Courriel: [info@ibcr.org](mailto:info@ibcr.org)

[www.ibcr.org](http://www.ibcr.org)



# Le Président

## Message du Président

### Table des matières

- 2 Message du président
- 3 Message du directeur général
- Conseil d'administration 2005-2006
- 4 Mission et objectifs
- 5 Le Bureau vu par...
- 6 Le chemin parcouru...
- 7 Le chemin à venir...
- 8 Bilan 2005-2006
- 12 Ressources et dépenses
- Remerciements



### Sur la route d'un monde meilleur

La route est longue, peut être n'en verrons nous jamais la fin, mais c'est le lot du combat pour les droits humains que l'insatisfaction soit constante. Pour autant les étapes se succèdent qui peuvent être autant de points marqués. Il faut pour cela qu'une impulsion existe.

Le président du Bureau international des droits des enfants relève avec plaisir la « victoire » enregistrée en 2005 quand les *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels*, élaborées par le Bureau, ont tout compte fait été adoptées par les Nations Unies. Ce n'est pas tous les jours qu'un mouvement comme le notre obtient un tel résultat. Preuve s'il le fallait, certes, de la réalité du problème posé, mais aussi de la

qualité du travail mené. Il me revient de féliciter tous ceux qui ont enrichi et nourri ce travail.

Reste maintenant à décliner ce travail sur le terrain à l'échelle planétaire. Pas moins ! Paradoxalement nous avons été déroutés de réussir aussi vite avec un an d'avance sur notre programme ! En tout état de cause, nous sommes plus que jamais relégitimés dans la route que nous suivons. Bien sûr, d'autres pistes sont ouvertes par le Bureau pour veiller à l'application de la CDE. Je ne doute pas que là encore nous allons enregistrer du succès.

Le Bureau est en ordre de marche. Il a de sérieuses perspectives de développement. Ainsi, nous formons le projet d'ouvrir une antenne en Europe. Nous avons le souci d'impliquer d'autres gouvernements dans cette dynamique originale auprès des autorités canadiennes. Avec le Canada et la Suède aujourd'hui, peut être demain, la France ou l'Union européenne, des espoirs existent.

Le Bureau est un bien commun à ses membres et administrateurs, à ses professionnels, à ses collaborateurs occasionnels. Que tous soient ici remerciés de leur investissement souvent ingrat mais on le voit aussi avec des moments gratifiants.

Malheureusement le sort des enfants par le monde est ainsi qu'il faut se préparer à cette longue marche. La dynamique existe.

Que ceux qui veulent s'y associer et contribuer à l'accentuer n'hésitent pas à franchir le pas. Les manières de s'impliquer sont nombreuses, de l'adhésion simple à l'investissement sur les travaux menés ou à mener. Si nous voulons inscrire cette démarche dans la durée, il nous faut conforter notre assise associative.

Les succès enregistrés en 2005-2006 constituent la meilleure des cartes de visite pour le Bureau et la plus belle des promotions. Que la lecture de ce bilan conduise le lecteur à franchir le pas ! Et nous avancerons encore plus vite sur la route qui est décidément fort longue...

Jean Pierre Rosenczveig  
Président du Bureau international des droits des enfants  
Président du tribunal pour enfants de Bobigny (France)

# Le Directeur général

## Message du Directeur général



### Une année fructueuse grâce à vous tous!

L'année 2005-2006 représente sans aucun doute un point tournant dans la petite histoire du Bureau international des droits des enfants.

Les Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins, font maintenant partie de l'ensemble des normes et standards internationaux à l'égard des enfants et jouissent d'un statut analogue à celui des *Règles de Beijing* de 1985, en matière de justice pénale pour les mineurs. Qui plus est, l'ONU a au passage salué la contribution du Bureau aux travaux préparatoires, tant dans la résolution adoptant les

Lignes directrices que dans le texte même de celles-ci.

Cette reconnaissance, nous la partageons avec tous ceux et celles qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à l'élaboration des lignes directrices. Sans leur aide, l'apport de leur expertise et, dans certains cas, leur soutien financier, le Bureau n'aurait pas été en mesure de finaliser ce projet. De même, leur adoption par l'ONU à peine deux ans plus tard est le fruit des efforts de plusieurs, plus particulièrement de la délégation du Canada auprès des Nations Unies mais aussi des quelques 50 autres pays qui ont appuyé la démarche.

Il faut maintenant voir à l'application des Lignes directrices pour améliorer le sort des enfants sur le terrain. Le Bureau et ses partenaires seront au rendez-vous. Un plan d'action est en cours d'élaboration à l'ONU et le Bureau en sera un des principaux acteurs.

Le présent rapport dresse un bilan de ce grand succès et des autres activités non moins importantes réalisées en 2005-2006 en vue notamment de la mise en œuvre de la *Convention relative aux droits de l'enfant* et de la lutte que mène le Bureau contre la traite d'enfants. Le lecteur y trouvera également des informations sur la mission et les objectifs du Bureau ainsi que sur quelques moments marquants de son histoire. Le rapport contient aussi quelques belles surprises dont une nouvelle section où figurent les témoignages de quelques membres de l'équipe. Enfin, le rapport contient un sommaire de l'état financier du Bureau.

L'important succès remporté par le Bureau en 2005-2006 contribuera de façon indéniable à solidifier sa crédibilité et son rôle tant sur la scène nationale qu'internationale. Il permettra aussi, nous l'espérons, de développer de nouveaux partenariats avec les agences intergouvernementales, les gouvernements, la société civile et, en particulier, les autres ONG qui œuvrent dans ce domaine.

En terminant, je profite de l'occasion pour remercier les membres du Conseil d'administration pour leur judicieux conseils, de même que les partenaires financiers pour leur confiance. Merci enfin à la merveilleuse équipe du Bureau pour son excellent travail, et plus spécialement aux nombreux stagiaires et autres bénévoles qui contribuent si généreusement par leurs services au Bureau et à la cause qu'il défend.

Maître Jean-François Noël  
Directeur général

Bureau international  
des droits des enfants

Conseil d'administration  
2005-2006

PRÉSIDENT

**Jean-Pierre Rosenczveig**  
France

TRÉSOSRIERE

**Sheila Sullivan, cnd**  
Canada

SECRÉTAIRE

**Fabrice Benoît**  
Canada

VICE-PRÉSIDENT –  
PROGRAMMATION

**Nicholas C. Bala**  
Canada

VICE-PRÉSIDENT –  
LEVÉE DE FONDS (CANADA)

**Bernard Grenier**  
Canada

VICE-PRÉSIDENT – LEVÉE  
DE FONDS (INTERNATIONAL)

**Håkan Friman**  
Suède

MEMBRE DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION RESPONSABLE  
DES ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

**Irvin Waller**  
Canada

# Mission et objectifs

## Notre mission: veiller à la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant

Le Bureau international des droits des enfants est une organisation internationale non gouvernementale créée en 1994, dont le siège est à Montréal, au Canada.

Sa vocation principale est de contribuer à la promotion et à la protection des droits des enfants, conformément aux dispositions prévues par la *Convention relative aux droits de l'enfant* (CDE) et ses protocoles additionnels facultatifs. En effet, si ce traité des Nations Unies connaît un taux de ratification record avec 192 États parties, son effectivité et son application concrète réclament encore beaucoup d'efforts car des lacunes subsistent dans de nombreux pays.

L'action du Bureau est également guidée par les objectifs de la communauté internationale dans le domaine des droits de l'enfant, notamment les objectifs du millénaire pour le développement, et ceux adoptés lors de la Session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée aux enfants, en 2002.

## Nos moyens d'action: information, expertise et contribution auprès des Nations Unies

Pour concrétiser cette mission, le Bureau met en œuvre différents moyens d'action selon diverses stratégies :

- **L'information et la sensibilisation du grand public** ont un impact important dans la mise en œuvre de la CDE, notamment par le biais des pressions de l'opinion publique sur les gouvernements.
- **L'expertise et la recherche** permettent d'identifier les lacunes de certains pays tout en mettant en valeur les bonnes pratiques à multiplier et en appuyant les initiatives nationales, régionales ou internationales visant à garantir les droits de l'enfant. Expertise sur laquelle se basent nos propositions ou lignes directrices.
- **Notre statut consultatif spécial auprès du Conseil Économique et Social (ECOSOC) de l'ONU** nous permet une contribution directe et un rôle actif auprès des Nations Unies en matière de droits de l'enfant.

## Nos trois principaux domaines d'intervention

Notre action se concentre principalement sur trois axes de travail :

**L'élaboration de profils nationaux sur l'état de mise en œuvre de la CDE.** Ces profils permettront une meilleure évaluation de la situation des droits de l'enfant dans différentes régions.

**La lutte contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants.** Selon l'UNICEF, plus d'un million d'enfants sont entraînés de force, chaque année, dans le commerce du sexe qui génère des milliards de dollars de profits inacceptables basés sur une atteinte à la dignité et à l'intégrité de ces enfants. Dans ce domaine en pleine expansion persiste un manque de renseignements valides, le Bureau se propose donc de recenser et compiler de l'information en vue de développer des stratégies d'intervention et de prévention efficaces.

**Les enfants victimes et témoins d'actes criminels.** Le système judiciaire dans lequel sont entraînés les enfants victimes et témoins d'actes criminels peut se révéler un traumatisme supplémentaire pour l'enfant qui requiert une protection particulière. Le Bureau guide les professionnels et offre une assistance technique aux autorités, afin de garantir le respect des droits des enfants concernés. Les *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant les enfants victimes et témoins d'actes criminels*, élaborées par le Bureau, ont ainsi été adoptées par les Nations Unies en 2005, et sont l'outil de référence sur lequel se base le Comité des droits de l'enfant lors de ses recommandations aux États parties.

# Le Bureau vu par...

## Le Bureau vu à travers les commentaires et impressions de quelques membres représentatifs de notre équipe



**Luc Ouimet, directeur administratif depuis 2000**

« Mon arrivée au Bureau correspond à un cheminement humain qui m'a fait prendre conscience, notamment par les voyages, qu'il y a des enfants qui, ailleurs, vivent dans la misère, sans le minimum. Je suis passé d'un monde financier et technique à un monde plus humain, en rejoignant le Bureau et sa belle équipe dévouée avec qui je suis heureux de travailler. Maintenant, je veux aller sur le terrain, voir la réalité sur laquelle nous travaillons. »



**Catherine Gauvreau, chargée de programme sur la traite depuis 2006**

« J'ai d'abord été bénévole au Bureau avant d'y être employée, et ce que j'aime dans ma mission sur la traite c'est qu'il s'agit d'un projet recherche-action. S'il est important d'analyser, il faut aussi agir, et nous avons un plan d'action concret et utile pour les victimes. Il faut se donner les moyens de défendre les droits des enfants et chacun de nous peut y contribuer. »



**Vrej Atabekian, chargé de programme Profils nationaux depuis 2001**

« Les enfants sont notre futur et travailler dans le domaine des droits des enfants représente un « investissement » dans la prochaine génération. L'avenir de l'humanité dépend très largement de la manière dont les enfants sont traités aujourd'hui en fonction du niveau selon lequel leurs droits sont respectés et leurs voix entendues... Les droits des enfants, c'est plus qu'un travail, c'est un état d'esprit, une philosophie et je pense que mon travail ici a un réel impact. »



**Berthilde Murorunkwere, assistante administrative depuis 1998**

« Suite au Génocide des Tutsis au Rwanda, j'ai perdu mon fils de 14 ans; j'ai donc pris conscience des souffrances occasionnées quand les droits des enfants ne sont pas respectés, y compris le droit fondamental à la vie. Aujourd'hui je suis de nouveau mère de deux enfants et je me sens le devoir

d'apporter ma contribution pour le monde, pour que mes enfants et les autres grandissent dans la paix et la dignité. »



**Ombeline Soulier Dugénie, stagiaire (profils nationaux asiatiques)**

« Les enfants forment une catégorie spéciale des droits de l'homme, particulièrement vulnérable, et s'ils ne sont pas protégés par leur famille, c'est à l'État de le faire. Nous sommes là pour identifier les lacunes et violations étatiques par rapport au devoir de protection des enfants ainsi que pour partager les bonnes pratiques. La force du Bureau et son impact, c'est la publicisation de ces informations, qui exerce une certaine contrainte sur les États. »



**Nicholas C. Bala, Vice-président du Conseil d'administration**

« Le Bureau a acquis un rôle de leader en matière de protection des enfants victimes et témoins. Je crois que mes travaux de recherche dans ce domaine auront un impact sur mon implication au sein du Conseil d'administration du Bureau, et vice versa. C'est un vrai plaisir et privilège de travailler avec la très dévouée équipe du Bureau. Ils ont tous montré un réel engagement et une grande érudition dans la promotion du bien-être de l'enfant. »



**Ambassadrice Moushira Khattab, Vice-présidente du Comité des droits de l'enfant (ONU) et nouvellement élue au Conseil d'administration du Bureau**

« J'ai fait la connaissance du Bureau lors de la Conférence internationale qu'il a organisée à Montréal à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Bureau reflète un immense dévouement vis-à-vis des droits de l'enfant, ainsi qu'un très haut niveau de performance. En tant que diplomate, j'apprécie la coopération internationale et j'attache une grande importance au partage et à l'échange d'expériences. Je pense que les pays du Nord et du Sud ont beaucoup à s'offrir et le Bureau a un rôle à jouer dans la coopération internationale. »

# Le chemin parcouru...

## La petite histoire du Bureau

**D**epuis sa création en 1994, plusieurs événements ont nourri et fait grandir le Bureau. Des réalisations de toutes envergures sont nées de la vision de ses fondateurs et du travail de professionnels, stagiaires, étudiant(e)s et bénévoles ayant à cœur les droits des enfants. En voici quelques faits saillants :

- Septembre 1994** Création du Bureau par Andrée Ruffo (Canada) et Bernard Kouchner (France).
- 1995-1996** Missions sur les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants.
- Septembre 1997** Audiences du Tribunal international des droits des enfants à Paris, en France: *La législation extraterritoriale en réponse aux dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants*.
- Mai 1998** Audiences du Tribunal international des droits des enfants à Fortaleza, au Brésil: *Au-delà de la prostitution des enfants et du tourisme sexuel*.
- Novembre 1998** Le ministère de la Justice, en collaboration avec le Bureau, organise à Madrid la *Rencontre internationale sur les lois extraterritoriales en réponse aux dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants*.
- Février 1999** Audiences du Tribunal international des droits des enfants à Colombo, au Sri Lanka: *La coopération internationale dans le cadre de la lutte aux dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants*.
- Novembre 1999** Conférence Les droits des enfants *dans le nouveau millénaire* organisée par le Bureau à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant.
- Avril 2000** Audiences du Tribunal international des droits des enfants sur le respect des droits des enfants dans le contexte des conflits armés, à Colchester, au Royaume-Uni.
- Octobre 2000** Le Bureau présente son rapport global sur *Les dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants* à la 25<sup>e</sup> session du Comité des droits des enfants à Genève.
- Décembre 2002** Atelier international à Montréal pour la finalisation des Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels, en collaboration avec le CIPC et le ICCLR.
- Février 2003** Publication de l'*Énoncé de bonne pratique sur les enfants séparés au Canada*.
- Mars 2003** Publication des *Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels* élaborées par le Bureau.
- Mars 2003** Publication de *Towards a Culture of Tolerance and Peace (an educational package)*, par Emmanuel Agius et Jolanta Ambrosewicz.
- Avril 2003** Publication de *Children and Armed Conflict: A Guide to International Humanitarian and Human Rights Law*, en collaboration avec le *Children and Armed Conflict Unit (University of Essex)*.
- Mai 2003** Octroi du statut consultatif dans la catégorie spéciale au Bureau par le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).
- Mars 2004** Étude préliminaire sur la traite d'enfants au Canada réalisée pour Justice Canada.
- Juillet 2004** ECOSOC adopte la résolution 2004/27 et marque ainsi officiellement le début du processus qui mènera vers l'adoption des Lignes directrices en matière de justice pour les enfants victimes et témoins d'actes criminels par les Nations Unies.
- Novembre 2004** Conférence *Mise en œuvre des droits de l'enfant: perspectives nationales et internationales* à l'occasion du 15<sup>e</sup> anniversaire de la CDE.
- Mars 2005** Réunion intergouvernementale d'experts, à Vienne, afin de développer des lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels.
- Avril 2005** L'ébauche de *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels* sont discutées lors du Onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale, à Bangkok, en Thaïlande.
- Mai 2005** Adoption des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels* par la Commission des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, lors de sa 14<sup>e</sup> session, à Vienne, en Autriche.
- Juillet 2005** Adoption des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels* par le Conseil économique et social des Nations Unies, à New York (Résolution ECOSOC 2005/20).
- Janvier 2006** Début d'une recherche-action sur la traite d'enfant au Canada réalisée pour le compte de Sécurité publique et Protection civile Canada.

## Le chemin à venir...

# Programmation 2006-2010

**P**our la période 2006-2010, le Bureau, conformément à sa mission de mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE), mettra à profit son expertise pour évaluer l'effectivité de cette Convention ce qui se concrétisera par la rédaction de profils nationaux. Si l'objectif final est une présentation de la mise en œuvre de la CDE dans tous les États parties, après avoir complété les pays d'Asie, ces prochaines années seront avant tout consacrées à une évaluation des pays du continent africain.

Outre ces profils nationaux, le Bureau poursuit son action envers les enfants victimes et témoins d'actes criminels, notamment par la mise en œuvre des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels* adoptées par l'ONU en 2005. Depuis que les Nations Unies ont adopté notre projet, le Bureau agit comme leader dans la promotion de ce nouvel instrument mais travaille aussi à sa mise en œuvre au plan national et international. C'est pourquoi notre objectif durant ces prochaines années vise à faire appliquer cet instrument afin que les droits des enfants qui y sont définis soient respectés, nous veillerons donc à l'intégration de ces principes dans les législations, les procédures, les politiques et les pratiques.

La sensibilisation du public et des décideurs autour de ce thème participe à la réalisation de cet objectif.

Enfin, la programmation des années à venir accorde de nouveau une large place à notre action contre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants au Canada. Ce projet de recherche de grande envergure, financé par le gouvernement du Canada, comporte une étude approfondie du phénomène au Canada et plus particulièrement au Québec, notamment par le biais d'entrevues auprès de professionnels de ce domaine ou de victimes; afin de proposer, par la suite, un plan d'action concret en réponse à ce fléau.

Ce plan d'action devra donner des pistes pour la prévention de la traite des enfants (au niveau interne comme international), mais aussi fournir une assistance aux victimes, faciliter la poursuite des responsables et assurer la protection des enfants victimes. En effet, la traite d'enfants est un phénomène en pleine expansion, y compris au Canada. Le déséquilibre entre l'ampleur de ce phénomène et le manque d'informations précises disponibles doit être comblé. C'est donc la tâche que s'est fixée le Bureau pour ces prochaines années.



# Profils nationaux

## **Objectif : évaluer l'effectivité de la CDE**

L'élaboration des Profils nationaux sur l'effectivité de la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) demeure au cœur des activités du Bureau. Ce projet comprend l'analyse et l'étude de l'état de l'implantation de la CDE ainsi que ses Protocoles additionnels. Il a pour objectif de discerner les enjeux et les lacunes réalisés par les États parties à la CDE, tout en soulignant les progrès et les bonnes pratiques qui ont pu être développés dans le domaine des droits de l'enfant. L'enjeu général est de remplir un rôle de surveillance des droits de l'enfant au niveau étatique et régional, et faciliter la transposition en droit national de la Convention et de ses Protocoles additionnels. Les profils nationaux ont suscité autant d'intérêt de la part des agences canadiennes que des partenaires internationaux. Le Bureau a reçu en août 2005, des fonds de l'Agence canadienne du développement international (ACDI) afin de mener une recherche sur certains pays de l'Asie du Sud-Est : Cambodge, Indonésie, Sri Lanka, Timor Oriental et le Vietnam.

## **Démarche : collecte et analyse des informations**

Au niveau de la méthodologie, le projet a été conçu de manière à associer plusieurs techniques de collecte, de classification, de traitement et d'interprétation des informations et des données relatives aux droits de l'enfant dans les pays sélectionnés. La technique de transposition a également été contrôlée afin de minimiser la désinformation et les marges d'erreur dans l'étude analytique.

Pour ce faire, nous avons commencé par la collecte d'informations et de statistiques afin d'établir un rapport préliminaire. À ce stade, l'équipe de travail des Profils nationaux a identifié un certain nombre de problématiques et de préoccupations afférant aux droits de l'enfant dans les États précités. Certains domaines de recherche en relation avec les droits de l'enfant manquaient de statistiques actuelles ainsi que d'analyses sur les dispositions générales du statut de l'enfant.

Les informations disponibles sur les mécanismes de surveillance nationale n'étaient pas toujours suffisantes. Néanmoins, les informations collectées et leur analyse ont permis au Bureau de dresser un portrait juste et précis de la situation des enfants et de leurs droits dans les pays de l'Asie du Sud-Est.

## **Des premiers résultats significatifs en Asie du Sud-Est**

Afin de valider les résultats préliminaires, le Bureau a envoyé son chargé de projet dans certains de ces États dans une mission d'enquête de données.

Cette mission d'enquête a confirmé certains postulats formulés par le Bureau notamment l'identification de divers manquements et négligences. La mission a révélé en particulier que l'étendue de l'implantation de la Convention relative aux droits de l'enfant présente des disparités. Il y a souvent eu un manque de synergie avec les critères de la Convention et une absence de coordination des activités des différentes organisations. Une telle fragmentation, empêchant toute étude comparative ainsi que la mise en place d'une approche descriptive, a également été observée lors de ces recherches. En outre, l'information concernant les droits de l'enfant dans les États visités de l'Asie du Sud-Est n'a souvent pas été pleinement communiquée : alors que certains sujets étaient largement abordés, d'autres ont été négligés. Ainsi, certaines disparités (autant sur la transposition que sur les recherches) étaient présentes au sein des différents États.

De manière générale, les sociétés du sud-est de l'Asie se caractérisent par divers degrés de traditions profondes axées sur le bien-être des enfants et l'attention qui leur est portée. Néanmoins, ces valeurs ne se traduisent pas toujours en respect pour les enfants et leurs droits. Quand le Bureau a soulevé ce problème auprès des experts du pays concerné, ceux-ci ont fait référence à l'unicité de leur conception traditionnelle du respect, qu'ils considéraient comme différente d'une conception occidentale du respect pour les enfants.

Des fonctionnaires et experts locaux ont invité les organisations internationales à découvrir leurs cultures pour voir jusqu'où elles peuvent s'adapter avec la mise en œuvre de la CDE. Le Bureau est d'habitude enclin à soutenir cette approche de traduction de la CDE dans la langue de la culture et des traditions locales, en raison du fait que cela peut grandement aider à la compréhension des normes et standards internationaux relatifs aux droits des enfants, et peut contribuer à les rendre attirants et compréhensibles pour les fonctionnaires locaux.

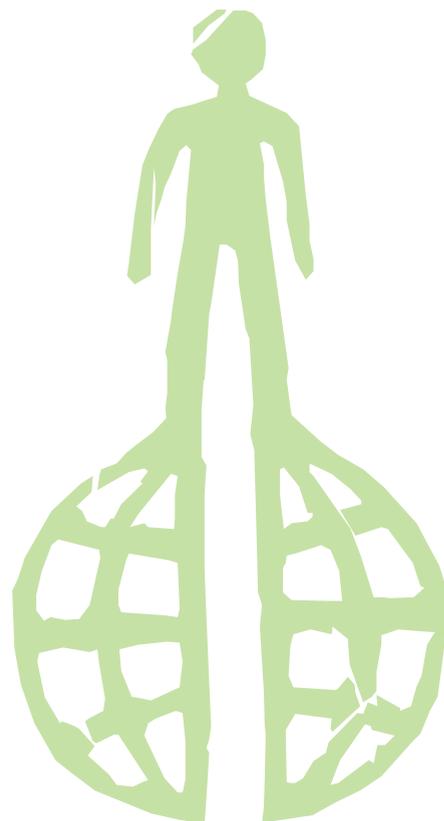
Dans l'ensemble, la mission s'est soldée par un enrichissement des rapports préliminaires au niveau factuel, mais a aussi confirmé l'utilité du projet en révélant les violations relatives à la mise en œuvre de la CDE et des recommandations du Comité. Toutes les informations et observations pertinentes furent transférées aux experts du Bureau sur les pays concernés, qui ont davantage travaillé les rapports de manière à les finaliser. Ces rapports ont mis l'accent sur les aspects les plus problématiques (notamment le respect des droits et de la dignité de l'enfant, le droit de l'enfant à s'exprimer ainsi que celui d'être entendu, le travail excessif des enfants, la traite des enfants, les droits des enfants appartenant aux minorités, etc.). On y constate également un certain manque de connaissances au niveau des bonnes pratiques et des techniques pour mettre en œuvre la CDE et la rendre opérationnelle. Il en va de même de la coordination et de la collaboration, insuffisantes entre et même parfois à l'intérieur des pays.

Tout en analysant l'information recueillie, les rapports confirment la présomption initiale selon laquelle, malgré les obstacles et violations envers les droits des enfants, il existe néanmoins de bonnes pratiques dans tous les pays sélectionnés en Asie du Sud-Est qui méritent d'être étudiées et partagées à travers les pays. Ces résultats ainsi que d'autres sont détaillés dans les profils nationaux appropriés qui seront déposés en juin 2006.

En parallèle avec la mise en œuvre de la section sur l'Asie du Sud-Est, le Bureau a continué ses recherches internes sur le statut de la mise en œuvre de la CDE dans d'autres pays d'Asie et d'Afrique. Le Bureau prévoit de publier ses rapports préliminaires concernant tous les autres pays d'Asie en format électronique au cours de l'été 2006. Grâce à l'appui financier du Ministère des Affaires étrangères de la Suède, le projet se poursuivra en Afrique du Nord.

Entre temps, le Bureau continue à chercher des partenaires et des fonds de manière à accélérer le processus de mise en œuvre du projet en Afrique sub-saharienne, et afin de pouvoir entamer son travail préparatoire dans les pays d'Amérique latine.

À terme, ce projet a pour but de couvrir la totalité des États parties à la CDE et de présenter une analyse globale, par pays, de la situation des droits des enfants en concordance avec les standards de la Convention.



# La traite et l'exploitation sexuelle des enfants

**S**elon le Protocole de Palerme, ratifié par le Canada en mai 2002, la traite des enfants se définit par le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil d'un enfant (moins de 18 ans) aux fins d'exploitation, telle l'exploitation sexuelle et le travail forcé. Nous ne sommes pas exempts de ce fléau qui sévit aux quatre coins du monde y compris au Canada qui est non seulement un pays de destination et de transit, mais aussi un pays d'origine pour des enfants victimes de la traite.

## Objectifs de ce projet : prévention, analyse, protection de la traite des enfants

En 2004, le Bureau, à la demande du ministère de la Justice du Canada, a réalisé une étude préliminaire sur la traite des enfants au Canada, dont les conclusions ont révélé trois aspects principaux qui serviront de point de départ à notre recherche : le manque de connaissance des victimes concernant leurs droits, la difficulté à reconnaître les victimes de traite et, enfin, le traitement inadéquat qui leur est accordé.

Par conséquent, le Bureau a décidé d'entreprendre une recherche qui vise à dresser un portrait de la situation de la traite des enfants et à identifier les besoins qui en découlent. Cette recherche qui a commencé au début de cette année, met l'accent sur la situation qui prévaut au Canada, en débutant par le Québec, et ce projet inclut tant la traite externe que la traite interne.

Les objectifs principaux de ce volet d'action du Bureau sont :

- prévenir la traite d'enfants et d'adolescents
- contribuer à la réduction de la criminalité en favorisant une meilleure compréhension de la problématique de la traite
- assurer la protection des enfants et adolescents victimes de la traite.

## Démarche : collecte de l'information et évaluation des bonnes pratiques

Dans le cadre de notre démarche de collecte de l'information, nous avons réalisé une cinquantaine d'entrevues auprès de personnes liées à notre sujet d'étude. Ainsi, notre équipe a rencontré des individus issus d'organismes intervenant auprès des

travailleurs, des familles, des jeunes, des toxicomanes, des femmes, des communautés culturelles, des prostitué(e)s et des victimes d'agressions ; mais aussi des personnes du secteur médical, de l'immigration, du milieu juridique, scolaire ou de l'adoption ; des services de police ; ou encore des membres de la Direction de la protection de la jeunesse et des centres jeunesse... De plus, nous avons répertorié des bonnes pratiques visant soit à prévenir la traite, à réprimer les trafiquants ou à protéger les victimes. Celles-ci sont analysées, afin d'évaluer leurs implications et de déterminer si elles peuvent être mises en œuvre dans le contexte québécois et canadien.

## Résultats préliminaires

Dans le cadre de la recherche, certaines pratiques ont déjà été identifiées comme pouvant, certainement, avoir un impact sur la lutte contre la traite des enfants. Ainsi, il apparaît qu'une meilleure coordination entre les efforts policiers et gouvernementaux, la mise en place d'un portail sur Internet, une diffusion plus grande des campagnes de sensibilisation et d'outils pédagogiques, la mise en place d'un numéro de téléphone sans frais et la personnalisation de l'assistance aux victimes pourraient participer à enrayer ce fléau. Dans le but, entre autres, de contribuer à certaines de nos activités, un comité d'experts formé de représentants des gouvernements fédéral et provincial, mais aussi de membres des services de police et d'organisations non gouvernementales a été mis sur pied. Leurs commentaires sont sollicités à diverses étapes clés de la recherche. À l'automne 2006, un rapport détaillant les résultats des entrevues et les recommandations du Bureau à l'égard des bonnes pratiques sera publié et diffusé. Par la suite, dans le deuxième volet du projet, le Bureau a pour objectif de proposer une stratégie d'action en réponse aux besoins identifiés et de lutter, ainsi activement, contre la traite des enfants.



# Les enfants victimes et témoins d'actes criminels

## Objectif initial : fournir une protection particulière à ces enfants

Des millions d'enfants à travers le monde sont victimes d'abus au sein de leur famille, de la traite à des fins d'exploitation sexuelle ou encore de mutilations à la suite d'un attentat suicide raté. Ils s'exposent à des dangers et à des traumatismes additionnels s'ils optent de collaborer avec les enquêteurs et les forces policières à titre de victimes ou de témoins au sein du système de justice pénale. En raison de leur jeune âge, de leur vulnérabilité et de leurs besoins spécifiques, ces enfants requièrent une protection particulière.

## Un outil : l'élaboration des Lignes directrices

En réponse à cette situation, le Bureau international des droits des enfants a élaboré un ensemble de Lignes directrices (disponible en sept langues) qui fournissent le cadre pratique permettant d'aider et de guider les professionnels dans leur pratique quotidienne ainsi que d'aider à l'élaboration, la révision et l'application des lois, des procédures et des pratiques nationales dans ce domaine.

## Résultats obtenus en 2005-2006

Peu après leur finalisation en 2003, le Bureau s'est engagé dans un processus en vue de l'adoption des Lignes directrices par les Nations Unies. En 2005-2006, ce processus a atteint son apogée : en avril 2005, les lignes directrices furent portées à l'agenda du Onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, à Bangkok. Puis, le 22 juillet 2005, le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) adoptait les *Lignes directrices en matière de justice pour les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels*, tout en «saluant la contribution du Bureau international des droits des enfants aux travaux préparatoires» (Rés. ECOSOC 2005/20).

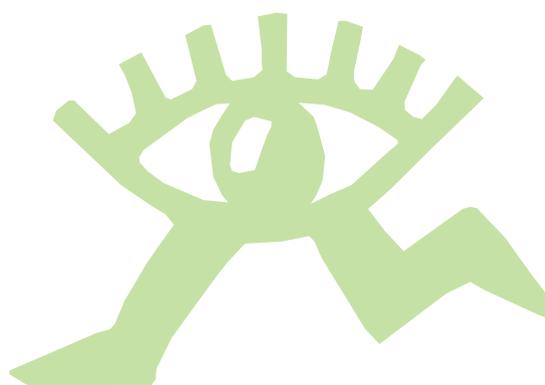
Non seulement l'ONU a-t-elle adopté les Lignes directrices, mais encore elle invite les États Membres à s'en inspirer pour l'élaboration des lois et autres mesures. Elle engage par ailleurs les États qui ont élaboré de telles mesures à partager cette information avec les autres États qui le demandent et à aider ces derniers à mettre au point et mener des activités de formation ou autres en rapport avec

l'utilisation des Lignes directrices. L'ONU s'engage même à fournir une assistance technique ainsi que des services consultatifs dans ce domaine.

Depuis leur adoption, le Bureau a participé à divers événements de promotion et de sensibilisation à l'égard des Lignes directrices, dont les *II Jornadas de Victimología: Directrices sobre la Justicia para los niños víctimas y testigos de delitos*, organisées en Espagne en novembre 2005 par la *Fundacion Victimologia*. Le Bureau est également intervenu avec succès auprès du Comité des droits de l'enfant (ONU) à Genève afin que celui-ci réfère aux Lignes directrices dans ses rapports avec les États parties à la CDE et ses Protocoles facultatifs.

## Ce qu'il reste à faire...

Un plan d'action a récemment été élaboré par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) en étroite collaboration avec le Bureau dans le but de faciliter la mise en œuvre des lignes directrices. Ce plan comporte notamment l'élaboration d'un ensemble de dispositions législatives modèles, un guide d'application des lignes directrices et autres outils de formation à l'intention des professionnels, la tenue de séminaires de formation au niveau régional et l'évaluation des besoins en matière d'assistance technique au niveau national dans le domaine de la réforme législative et la mise en place d'institutions adéquates pour répondre aux besoins des enfants victimes et témoins d'actes criminels. Un CD-ROM incluant les Lignes directrices dans les six langues officielles de l'ONU (tant la version officielle que celle adaptée aux enfants qui est actuellement en préparation par UNICEF) sera bientôt publié.



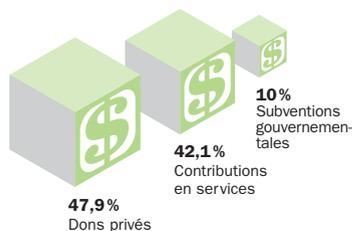
# Ressources et dépenses

## États financiers 2005-2006

Le budget du Bureau international des droits des enfants pour la période 2005-2006 a été de 712 217 \$ CAD. Le surplus des revenus sur les dépenses au 31 mars 2006 s'élevait à 108 756 \$ CAD.

### Revenus

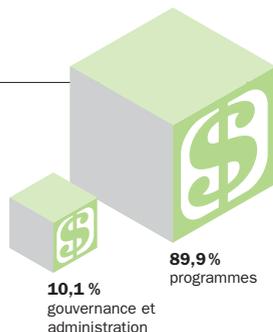
Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006



Pour la période 2005-2006, l'activité du Bureau a été rendue possible grâce aux dons du secteur privé (47,9 %), aux contributions en services (42,1 %) et aux subventions gouvernementales (10,0 %), totalisant des revenus de 712 217 \$ CAD.

### Dépenses

Du 1<sup>er</sup> avril 2005 au 31 mars 2006



Les dépenses relatives à la gouvernance et à l'administration se sont élevées à 60 994 \$ CAD tandis que des ressources de 542 467 \$ CAD ont été consacrées au développement des programmes. Au total, les dépenses se sont élevées à 603 461 \$ CAD.

*S. Sullivan c.n.d.*

Sheila Sullivan, c.n.d. Trésorière

Vérificateur :  
Rocheleau Labranche et Associés  
comptables agréés

Note : Les états financiers et le rapport du vérificateur sont disponibles au Bureau international des droits des enfants.

### Le BIDE en chiffre

Au cours de ses onze années d'existence, près de quelque 6,5 millions de dollars a été investi dont :

42 % par le secteur privé ;  
22 % par le secteur public ;  
et 36 % en dons de services.

Merci à tous nos collaborateurs.

## Remerciements

Le travail du Bureau international des droits des enfants a été rendu possible grâce aux généreuses contributions des donateurs et partenaires suivants :

Affaires Étrangères, Suède  
Agence Canadienne de Développement International  
Agence des services frontaliers du Canada  
Association des centres jeunesse du Québec  
Centre jeunesse de Montréal-Institut universitaire  
Centre international pour la prévention de la criminalité  
Congregation of the Presentation  
Conseil Canadien pour les Réfugiés  
DeSève Proulx Communications  
DynaCharge Laser Inc.  
Filles de Jésus  
Filles de la Sagesse, Ontario  
Fondation Émilie-Jauron  
Fondation F.K. Morrow  
Frères Maristes, Québec  
Gendarmerie Royale du Canada  
Grey Nuns Regional Center  
Institut de Notre-Dame du Bon Conseil  
Institut des Filles Réparatrices du Divin-Coeur  
Institut Jeanne d'Arc  
La Compagnie de Jésus  
Les Oeuvres Le Royer  
Ministère de la Justice – Canada  
Ministère de la Justice – Québec  
Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (Québec)  
Ministère de la Santé et des Services sociaux (Québec)  
Missionnaires Oblates de Saint-Boniface  
Moniales Carmélites Deschaussées  
National Youth in Care Network  
Oblates Franciscaines de St-Joseph  
Petites Franciscaines de Marie  
Petites Sœurs de Sainte-Famille  
Sécurité Publique et Protection Civile Canada  
Separated Children Intervention and Orientation Network  
Servantes de Notre-Dame  
Servantes du Saint-Coeur de Marie  
Service d'aide aux réfugiés et immigrants du Montréal métropolitain  
Service de Police de la Ville de Montréal  
Sisters of Charity of St-Louis, Calgary  
Sisters of Charity of the Immaculate Conception  
Sisters of Mercy of Newfoundland  
Sisters of Saint Martha, Antigonish  
Sisters of the Order of St Benedict  
Société de Marie-Réparatrice  
Société du Sacré-Coeur  
Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge  
Sœurs de l'Enfant-Jésus de Chauffailles  
Sœurs de la Charité, Ottawa  
Sœurs de la Charité, Québec  
Sœurs de la Charité de Saint-Louis, Montréal  
Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Bedford  
Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, Montréal  
Sœurs de la Miséricorde, Montréal  
Sœurs de la Présentation, Saskatchewan  
Sœurs de la Présentation de Marie, St-Hyacinthe  
Sœurs de la Providence

de Saint-Vincent-de-Paul  
Sœurs de la Providence, Montréal  
Sœurs de Notre-Dame Auxiliatrice  
Sœurs de Notre-Dame des Missions  
Sœurs de Notre-Dame du Bon-Conseil  
Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire  
Sœurs de Sainte-Anne  
Sœurs de Sainte-Croix  
Sœurs de Saint-François d'Assise, Charlesbourg  
Sœurs de Saint-Joseph, Hamilton  
Sœurs de Saint-Joseph, Petersborough  
Sœurs de Saint-Joseph, Saint-Hyacinthe  
Sœurs de Saint-Joseph, Saint-Vallier  
Sœurs de Saint-Joseph, Toronto  
Sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie  
Sœurs du Bon Pasteur, Québec  
Sœurs du Sauveur  
Sœurs Franciscaines Missionnaires de l'Immaculée-Conception  
Sœurs Grises, Montréal  
Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph  
Sœurs Ursulines, Bruno  
Sœurs Ursulines, Lorretteville  
Télé-Québec  
Ville de Montréal  
Via Rail Canada

### Donateurs individuels

Jean De Sève  
Louise Gagné  
Douglas McGurk  
Jean-François Noël  
Luc Ouimet  
Gaëtan Proulx

*Le BIDE a la chance et le privilège de pouvoir compter sur des professionnel(le)s, stagiaires et étudiant(e)s qui lui offrent leurs services à titre gracieux. Grâce à eux et une organisation simple et efficace, le BIDE est en mesure de réduire au minimum ses coûts administratifs.*

Conception visuelle et design graphique réalisés par DeSève Proulx Communications Inc.

L'image qui figure en page couverture du présent rapport est tirée d'une œuvre de l'artiste Marie Denise Douyon, utilisée avec la permission de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec.